

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

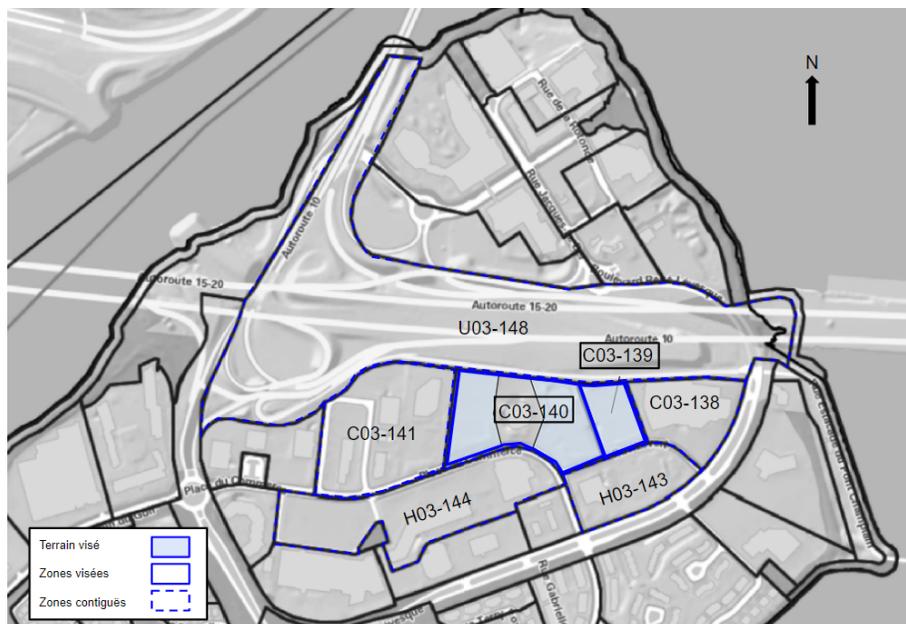
À toutes les personnes intéressées par la [résolution n° CA22 210305](#) tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre la construction de 4 bâtiments à vocation mixte sur les lots n^{os} 1 860 759, 1 860 694 et 1 860 832 et l'agrandissement du bâtiment situé au 16, place du Commerce - lot n° 1 860 831 du cadastre du Québec.

**Construction de 4 nouveaux bâtiments à vocation mixte
situés aux 10, 12 et 18, place du Commerce ainsi qu'au 963, rue Levert
et agrandissement du bâtiment situé au 16, place du Commerce**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement de sa [résolution n° CA22 210305](#) tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) lors de sa séance extraordinaire du 14 décembre 2022, l'arrondissement tiendra une assemblée publique le **mardi 24 janvier 2023 à 19 h** au centre communautaire Elgar situé au 260, rue Elgar à Verdun.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), car il déroge aux usages permis, à l'aménagement des espaces libres et à des dispositions de la grille des usages et des normes de la zone H02-88 prévues au *Règlement de zonage* (1700).

Ce premier projet de résolution concerne les zones identifiées (zones C03-139 et C03-140) au plan ci-joint :



Il contient également plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera la teneur de la [résolution n° CA22 210305](#) et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ou plusieurs dispositions soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette résolution au cours de cette assemblée. Elle pourra également déposer tout écrit portant sur cette résolution (p. ex. : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement par courrier à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publique
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : greffe-verdun@montreal.ca, et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 21 décembre 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement